

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 5 DECEMBRE 2022

Nb de membres en exercice : 29
Présents : 25

Absents excusés ayant donné
pouvoirs : 4

Votants : 29

Le cinq décembre deux mille vingt-deux à dix-neuf heures trente minutes, les membres du Conseil municipal de la Commune de Douvaine se sont réunis à l'Hôtel-de-Ville de Douvaine sous la présidence de Madame Claire CHUINARD, Maire, après avoir été dûment convoqués par écrit le 29 novembre 2022.

Avis de la tenue de la présente réunion a été affiché en Mairie et sur les panneaux officiels de la Commune le 29 novembre 2022.

Présents : Mme CHUINARD Claire - *Maire*, Mme CHOLLET Angèle Lucette, M. WOLF Pascal, Mme BUREAU Marine, M. LEHMANN Patrick, Mme LE REUN Karine, M. SONDAG Patrice, Mme FRANÇAIS Chloé, M. RIGOLI Claude - *Adjoints*, M. COLMARD Philippe, M. DE LA BARRERA NAUMANN Victor, M. EL YAKOUTY Abdelhak, Mme FICHARD Andrée, Mme HAVEL Céline, M. HAVEL Julien, LAIDEVANT Céline, M. LAPRAZ Arnaud, Mme SABY Annick, Mme SMADJA Karine, M. BARRAS Olivier, Mme GACHET Audrey, M. MAILLET Laurent, Mme PES Catherine, M. ROBERT Stéphane, M. LECLERCQ Patrick, conseillers municipaux

Absents ayant donné pouvoir : Mme DELBAYS Emilie (pouvoir à Mme SMADJA Karine), M. VESIN Marc (pouvoir à Mme CHOLLET Angèle Lucette, Mme LAMAISON Josiane (pouvoir à Mme PES Catherine), M. SECHAUD Jean-François (pouvoir à M. BARRAS Olivier)

Secrétaire de séance : M. SONDAG Patrice

Finances

DEL20221205_09

Objet : Plan de financement - Etude de faisabilité pour le développement d'un réseau de chaleur- Complément

Madame le Maire expose que,

Le SYNDICAT DES ENERGIES ET DE L'AMENAGEMENT NUMERIQUE DE LA HAUTE-SAVOIE envisage de réaliser, dans le cadre de son programme 2022 une Etude de faisabilité pour le développement d'un réseau de chaleur - Complément figurant sur le tableau en annexe. :

d'un montant global estimé à :	8 997.60 euros
avec une participation financière communale s'élevant à :	2 699.28 euros
et des frais généraux s'élevant à :	270.00 euros

Afin de permettre au Syndicat de lancer la procédure de réalisation des études, il convient à la collectivité :

- 1) Approuve le plan de financement de l'opération à programmer figurant en annexe, et notamment la répartition financière proposée.
- 2) S'engage à verser au Syndicat des énergies et de l'aménagement numérique de la Haute-Savoie sa participation financière à cette opération.

Le Conseil Municipal,
Après avoir pris connaissance du projet figurant en annexe et délibéré,

A l'unanimité,

- **APPROUVE** le plan de financement et sa répartition financière d'un montant de :
 - d'un montant global estimé à : 8 997.60
euros
 - avec une participation financière communale s'élevant à : 2 699.28
euros
 - et des frais généraux s'élevant à : 270.00
euros

- **S'ENGAGE** à verser au Syndicat des énergies et de l'aménagement numérique de la Haute-Savoie le montant de la contribution au budget de fonctionnement (3% du montant TTC) des honoraires divers, sous forme de fonds propres lors de l'émission du décompte final de l'opération;

- **S'ENGAGE** à verser au Syndicat sous forme de fonds propres, la participation (hors contribution au budget de fonctionnement) à la charge de la collectivité lors de l'émission du décompte final de l'opération.

Certifié exact

Le secrétaire de séance,
Patrice SONDAG



Le Maire,
Claire CHUINARD